

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS

## VILLE de VALREAS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE du MERCREDI 10 JUILLET 2024**

Conseillers en exercice : 29

Présents : 22 (délibération n° 2024-07/51) - 23 (délibérations n° 2024-07/52 et n° 2024-07/53) et 24 (à partir de la délibération n° 2024-07/54)

Absents excusés avec pouvoir : 6 (de la délibération n° 2024-07/51 à n° 2024-07/53) et 5 (à partir de la délibération n° 2024-07/54)

Absent excusé : 1 (délibération n° 2024-07/51)

Absent : 0

L'An deux mille vingt-quatre et le dix juillet à 18h30, le **CONSEIL MUNICIPAL** de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle dite « L'Oustau », Espace Jean Duffard à VALREAS, qui présente toutes les conditions de sécurité et d'accessibilité nécessaires à la réunion du Conseil, **sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Maire.**

**Date de la convocation** : 3 juillet 2024

**Date d'affichage** : 3 juillet 2024

#### **Étaient présents** :

Jean-Luc BLANC, Rosy FERRIGNO, Jacques FAGARD, Christian BARTHELEMY, Christiane MERY, Franck VIGNE, Adjoints.

Jean-Daniel UGHETTO, Régine DOUX, Marinette SERVAN, Philippe SAYN, Jean-Marie ROUSSIN, Daniel BARBER, Sibylle GENESTON, Géraldine CHAMBERT à partir de la délibération n° 2024-07/54, Sandra KIENTZI, Jean-Sébastien GUENARD, Bruno VALLE, Dominique DELERUE à partir de la délibération n° 2024-07/52, Sandrine DERMEGHSIAN, Virginie AYME, Clément JACQUIER, Jacques PERTEK, Houcine SERRAR, Conseillers municipaux

#### **Étaient excusés** :

Dominique MALLET, Adjointe, ayant donné pouvoir à Christiane MERY

Marie-Andrée GAGNIERE, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Jean-Luc BLANC

Léonard PACE, Conseiller municipal ayant donné pouvoir à Patrick ADRIEN

Géraldine CHAMBERT, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Christian BARTHELEMY jusqu'à la délibération n° 2024-07/53

Leila CHEVALIER, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Franck VIGNE

Jean-Louis LAURENT, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Jacques PERTEK

Dominique DELERUE, Conseillère municipale (délibération n° 2024-07/51)

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Christian BARTHELEMY, est désigné secrétaire de séance et ceci, à l'unanimité des membres présents.

---

**DELIBERATION N° 2024-07/58 : CONTRAT DE VILLE 2024-2030 - DISPOSITIF  
D'EXONÉRATION DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES  
PROPRIÉTÉS BÂTIES DANS LES QUARTIERS  
PRIORITAIRES – BILAN 2023 ET PROGRAMMATION  
2024**

REÇU EN PREFECTURE

le 12/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-084-218401388-20240710-DEL\_2024\_07

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Christiane MERY, Adjointe déléguée à l'Enfance-Jeunesse, qui expose au Conseil municipal que la Ville de Valréas, le 17 décembre 2015, a signé, avec ses partenaires, un premier contrat de ville qui est arrivé à échéance le 31 décembre 2023, après plusieurs prolongations de durée.

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a défini les quartiers prioritaires de la ville (QPV), instauré les contrats de ville et la mobilisation de moyens exceptionnels au titre desquels la mise en œuvre de contreparties à l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) en QPV, au bénéfice des bailleurs sociaux possédant du patrimoine dans ces quartiers.

Ces contreparties doivent permettre aux habitants des QPV de bénéficier du même niveau de qualité urbaine que ceux des autres quartiers.

Vu la loi de finance 2024 précisant que l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville est reconduit pour les conventions d'abattement de la TFPB existantes en 2023 et par voie de conséquence sur la base de la géographie prioritaire de 2015 ;

Vu la délibération n°2016/52 du Conseil municipal du 12 juillet 2016, approuvant la convention d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), entre la Commune, la société coopérative d'intérêt collectif d'HLM « GRAND DELTA HABITAT » et la Préfecture de Vaucluse, jusqu'au 31 décembre 2020 ;

Vu la délibération n°2019-12/80 du Conseil municipal du 17 décembre 2019 approuvant l'avenant n° 1 à la convention d'utilisation de l'abattement Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) permettant de prolonger sa durée jusqu'en 2022 inclus ;

Vu la délibération n°2022-10/66 du Conseil municipal du 12 octobre 2022, approuvant l'avenant n°2 à la convention d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville afin de la prolonger d'un an, au même titre que le contrat de ville, soit jusque fin 2023 ;

Considérant que le dispositif de transition de l'abattement de la TFPB pour l'ancienne géographie prioritaire à « périmètre constant » est une mesure d'exception et que le bénéfice de l'abattement en 2024 ne nécessite pas la signature d'un avenant ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Madame Christiane MERY, et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**À L'UNANIMITÉ,**

■ **APPROUVE** le bilan 2023 et la programmation 2024 du dispositif d'exonération de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), annexés à la présente délibération ;

■ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint par délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-084-218401388-20240710-DEL\_2024\_07

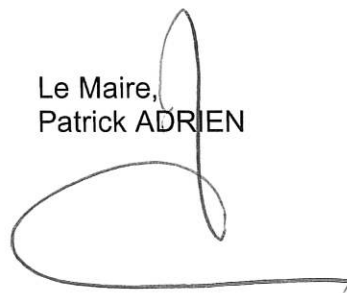
Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance,  
Christian BARTHELEMY  
Adjoint au Maire



Le Maire,  
Patrick ADRIEN



Acte certifié exécutoire compte tenu de :  
La réception en Préfecture, le : 12 JUIL. 2024  
Et la publication sur le site internet de la Ville, le : 12 JUIL. 2024



REÇU EN PREFECTURE

le 12/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-084-218401388-20240710-DEL\_2024\_07